



Creation d association maison d assistante maternelle agrees

Par **Soniagullotto**, le **02/09/2020** à **09:25**

Bonjour,rrnrJ'ai des questions d'ordre juridique associative.rrnrJe vais investir à titre personnel, dans un bien immobilier pour créer une maison d'assistantes maternelles agréées et, par la suite, louer le bien à l'association.rrnrMa première question est sur le bien. Il fera 120 m² habitable (loyer estimé à 900 € mensuels) mais pour l'association je le loue à 600 €/mois. Donc, sur le 300 € puis-je déduire le don mensuel ?rrnrDeuxième question quel statut faut-il pour l'association pour faire des reçus de don ?rrnrMerci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **03/09/2020** à **07:20**

Bonjour,rrnrDéjà, contactez votre CCI qui vous donnera de multiples informations sur la création d'entreprises.rrnrEn ce qui concerne le loyer, dans ce domaine ils sont libres donc baisser le loyer de 300 euros ne sera pas considéré comme étant un don à l'association. Voir votre service des impôts avant tout.